Schéma de vermifugation individuelle des chats

Chat sans accès à l'extérieur

Chat avec accès à l'extérieur

Faible risque d'infestation parasitaire, ingestion de rongeurs peu probable

Risque élevé d'infestation parasitaire, ingestion de rongeurs probable

GROUPE A

Traiter contre les nématodes, ou effectuer un examen coproscopique, 1-2 fois par an

GROUPE E

Pour minimiser le risque d'excrétion d'oeufs de *Toxocara cati* (ascarides) ou de cestodes, vermifuger contre les nématodes et les cestodes*, effectuer un examen coproscopique, au moins 4 fois par an

*les infestations par *Taenia taeniaeformis* sont fréquentes mais les chats excrètent rarement des œufs d'*E. multilocularis* et n'ont donc qu'un rôle épidémiologique mineur pour ce parasite

Nématodes	

Chatons	Dès 3 semaines d'âge, puis toutes les 2 semaines jusqu'à 2 semaines après le sevrage, puis mensuellement jusqu'à leurs 6 mois d'âge.
Chattes gestantes	Un traitement unique à l'aide d'un spot-on d'émodepside approximativement 7 jours avant la mise-bas permet de prévenir la transmission lactogène des larves de <i>Toxocara cati</i> aux chatons.
Chattes allaitantes	Traiter lors du 1er traitement des chatons (voir ci-dessus).
Chats à risques d'infestation plus élevés (ex : participation à des concours et expositions, vie en chatteries)	2 traitements : maximum 4 semaines avant puis 2 à 4 semaines après l'évènement. Pour les chatteries : vermifuger suivant l'évaluation du risque, 4 à 12 fois par an ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Vie commune avec des enfants de moins de 5 ans ou des personnes immunodéprimées	Selon l'évaluation des risques, vermifuger mensuellement ou décider de vermifuger sur la base de résultats d'examens coproscopiques mensuels.
Cestodes	
Mange de la viande et/ou des abats crus, chasse des proies	Idéalement, les chats doivent être testés au moins 4 fois par an par examen coproscopique et traités en fonction des résultats ou vermifugés au moins 4 fois par an.
Infestation par des puces (Hôte intermédiaire de Dipylidium)	Traiter une fois après confirmation de l'infestation.
Chasse des petits rongeurs et vit dans une zone enzootique pour E. multilocularis (ou voyage dans une zone enzootique pour E. multilocularis)	Les chats excrètent rarement des œufs d'E. multilocularis et n'ont donc qu'un rôle épidémiologique mineur pour ce parasite.
Filaire cardiaque (Dirofilaria immitis)*	
Chats vivant en zone d'enzootie de D. immitis	Traitement prophylactique mensuel contre les larves de <i>D. immitis</i> à base de lactones macrocycliques durant la saison d'activité des moustiques.
Voyage ou importation à destination / en provenance de zones enzootiques pour <i>D. immitis</i>	A réaliser dans les 30 jours suivant l'arrivée dans la zone à risque, puis mensuellement jusqu'à 30 jours après le retour de voyage.

- La vermifugation doit toujours être réalisée sur les conseils d'un vétérinaire. L'examen coproscopique, comme suggéré dans les groupes A et B, est une bonne alternative aux protocoles de vermifugation standardisés.
- La fréquence de vermifugation doit être déterminée sur la base d'une analyse de risques pour l'animal, et pour les propriétaires dans le cas de parasites zoonotiques (Tableaux 3 & 5). La réalisation en complément d'examens coproscopiques permet d'estimer plus précisément le risque d'infestation parasitaire.
- * Des informations détaillées sur l'infestation par *D. immitis* chez les chiens et les chats figurent dans le guide n°4 d'ESCCAP : « La lutte vis-à-vis des agents pathogènes vectorisés chez le chien et le chat » (www.esccap.fr).